

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 11 Avril 1893

PARTIE OFFICIELLE

Le Prince, par Ordonnance du 4 avril courant, a nommé M. Rey-Dehez, Chancelier du Consulat de Monaco à Bordeaux, en remplacement de M. Edouard de Silva, révoqué.

NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince Héritaire a quitté jeudi dernier Monaco pour rentrer à l'école de Saint-Cyr.

A l'occasion de la présence à Monaco de S. A. S. le Prince Héritaire, une grande réception, suivie d'un bal, a eu lieu mercredi dernier au Palais.

L'élite de la colonie étrangère, le Corps consulaire et les fonctionnaires de la Principauté y assistaient.

Leurs Altesses Sérénissimes se sont entretenues avec la plupart des personnes présentes.

Un assaut d'armes sera donné dimanche prochain, 16 avril à 2 heures, dans la salle de théâtre de Monte Carlo, sous la présidence de M. Edmond Dollfus, président du Comité d'escrime de Monte Carlo et président d'honneur de l'Union des sociétés d'instruction militaire de France.

Dans cet assaut figureront tous les professeurs d'escrime et divers amateurs des stations du littoral.

Cette fête de l'épée, comme on le voit, promet d'égaliser, sinon de surpasser l'éclat de ses devancières, la présidence de M. Edmond Dollfus étant d'ailleurs le plus sûr garant de sa réussite.

M^{me} la Comtesse d'Orémieulx est décédée le 5 avril à Paris, après une longue maladie. Le Comte d'Orémieulx, Aide de Camp du Prince, est parti pour se rendre auprès d'elle aussitôt que des nouvelles inquiétantes lui sont parvenues.

M^{me} la Comtesse d'Orémieulx était une femme de bien et sera unanimement regrettée.

Notre police a fait, samedi, avec une perspicacité et une promptitude dignes de tous éloges, une capture importante.

Informés par un contre-maître de M. Cerutti, fabricant de chaussures à Nice, rue Lamartine, qu'un vol important avait été commis la nuit précédente chez son patron, les agents Saquet et Ranc ont immédiatement exploré tous les magasins de la Condamine. Ils ont été assez heureux pour découvrir, à 10 heures du matin, deux individus qui proposaient en vente des marchandises semblables à celles dérobées à M. Cerutti.

Ces deux malfaiteurs, Jean Prato et Amilcar Bonino, avaient déjà vendu une partie de leur butin. Ils ont été déférés au Parquet.

La capture a été si prompte, que M. le Procureur de la République à Nice, à qui M. l'Avocat

Général avait immédiatement télégraphié, a su l'arrestation des voleurs, avant d'être informé du vol commis dans sa ville.

Prato et Bonino avaient soustrait des peaux et 34 paires de chaussures, le tout évalué à 600 fr.

La bataille de fleurs de mardi dernier, quoique n'ayant pas attiré autant de voitures décorées que la précédente, a été cependant très animée. Les spectateurs étaient nombreux, et un temps magnifique favorisait la fête.

Les bannières ont été distribuées :

A M^{me} Pontremoli, calèche à quatre, ornée d'œillets jaunes et verts ;

Un groupe de jeunes gens, le *Retour de la moisson*, garçons et filles en moissonneurs, très jolis costumes ;

M^{lles} Jeanne et Louise Médecin, break anémones et verdure ;

M^{me} Bérail, landau, giroflées.

M^{lles} Boisson, landau, fleurs diverses, palmes.

M. d'Auriol, voiture à quatre, a reçu une médaille.

Mardi soir, après la bataille de fleurs, a eu lieu à l'hôtel de Paris le banquet de la Société des Régates. Parmi les invités, on remarquait :

S. Exc. le Baron de Farincourt, Gouverneur Général ; M. le Vice-Amiral Amet, président du Yacht-Club de France ; MM. le Consul de France à Monaco ; le capitaine de frégate Swiencki, commandant la canonnière la *Fusée*, et ses officiers, ainsi que ceux des deux torpilleurs qui accompagnaient ce navire ; le Comte Gastaldi, maire de Monaco ; le Comte de Cessole, président du Club de la Voile de Nice ; Dugué de Mac Carthy, Secrétaire Général du Gouvernement ; Laurenti, Maire de Menton ; Soleau, Maire d'Antibes ; Rebufat, capitaine du port de Monaco, etc., etc.

Au dessert, M. le Gouverneur Général a pris la parole et s'est exprimé ainsi :

Je suis heureux d'être en ce moment le porte-voix autorisé du Gouvernement Princier, de la Municipalité de Monaco et de notre population tout entière, en remerciant les représentants de la marine française d'avoir bien voulu honorer nos régates de leur présence.

Le Baron de Farincourt fait remarquer ensuite que si les fonctionnaires et l'élite des Monégasques qui l'entourent sont foncièrement attachés à l'indépendance absolue, à l'autonomie respectable et universellement respectée de leur chère Principauté, aucun d'eux, le Gouverneur Général en tête, n'oublie les traditions séculaires qui unissent Monaco à la France, traditions chères à notre auguste et bon souverain, qui a combattu sous le glorieux uniforme que Son Excellence est fière de saluer à ses côtés.

Le Gouverneur termine par un toast chaleureusement applaudi :

Au Président de la République française !

A la France !

A ses vaillants marins !

Le Consul de France remercie M. le Baron de Farincourt des sympathies qu'il vient d'exprimer

pour la France et le Président de la République. Dans la fête qui nous réunit ici, il y a, dit-il, un toast qui, en dehors de toute formalité officielle, part naturellement de toutes les lèvres et de tous les cœurs.

On peut dire que dans une réunion composée de marins, d'amis de la mer, d'hommes dont les travaux se rattachent à l'art nautique, inspirée par des aspirations patriotiques, scientifiques ou par le goût plus modeste du Sport, — alors même que bien loin de Monaco, elles auraient pour théâtre les ports de la France, de l'Italie, de l'Angleterre, du monde entier, il y a une santé qui s'impose, qui vient naturellement à l'esprit de tous : c'est celle du marin, du savant, du Prince qui a donné à l'étude de la mer, avec un dévouement sans relâche et sans peur, une des plus grandes et nobles parts de sa vie, la santé du Prince de Monaco, dont les recherches scientifiques ont sillonné et traversé, pour ainsi dire, d'un bout à l'autre, la Méditerranée et l'Atlantique, pénétré leurs plus sombres profondeurs, scruté leurs mouvements dans la largeur de leurs immenses espaces !

Mais, à Monaco comme en France, ce toast ne peut rester isolé. C'est avec un élan respectueux, dévoué et unanime que nous unissons à la santé du Prince celle de la gracieuse Souveraine que couronne l'auréole rayonnante de l'amour de l'art et de la haute culture esthétique, et dont les généreuses inspirations ont déjà fait de ce coin de terre un des centres artistiques importants de l'Europe. Il est certes permis de le dire, à côté de l'Exposition du palais des Beaux-Arts, en face du théâtre qui a appelé à lui, cet hiver, les plus hautes illustrations dramatiques et lyriques.

Enfin, Messieurs, M. le baron de Farincourt, qui a exprimé éloquemment ses sentiments français et que je veux remercier encore en finissant, pensera avec moi qu'il y a un spectacle bien plus significatif et plus éloquent que toutes les paroles qui pourraient être échangées à cette table, — c'est la présence à Monaco du jeune Prince qui porte avec une élégance toute française et toute militaire l'uniforme de notre école de Saint-Cyr et qui continue ainsi dignement les traditions chères aux Français et aux Monégasques, celles qui défient le temps et qui, rattachant le passé à l'avenir, remontent de 1870 à Louis XIV !

M. Joseph Marquet, président de la Société des Régates de Monaco, a porté un toast à S. A. S. le Prince Albert I^{er}, ainsi qu'à Son Auguste Famille, à S. Exc. M. le Gouverneur Général, à M. le Consul de France, aux officiers de la marine française, qui ont bien voulu, par leur présence, rehausser l'éclat de nos régates, et aux Sociétés nautiques du littoral.

Le commandant Swiencki a remercié l'assemblée de tout ce qui venait d'être dit d'élogieux à l'adresse de la marine et a donné l'assurance que le souvenir de l'accueil reçu à Monaco, par lui et ses officiers, demeurerait un des meilleurs de sa vie de marin.

Enfin, M. le Comte de Cessole a renouvelé à notre Société des Régates l'assurance des sentiments fraternels et de la très vive sympathie du Club de la Voile, qu'il a l'honneur de présider à Nice.

Voici le résultat des régates internationales qui ont eu lieu mercredi dernier (2^{me} journée) :

Première série. — 1^{er}, *Oretta*; 2^e, *Valkyrie*; 3^e, *Cygne*.

Deuxième série. — 1^{er}, *Luciole*; 2^e, *Cristoforo Colombo*; 3^e, *Miss-Mary*.

Troisième série. — 1^{er}, *Yvonne*; 2^e, *Va-Partout*; 3^e, *Alcyon*.

Quatrième série. — 1^{er}, *Skiroto*; 2^e, *Lei*; 3^e, *Etan*.

Cinquième série. — 1^{er}, *Papillon*; 2^e, *Massilia*; 3^e, *Etoile-Filante*.

La course-croisière de Monaco à Menton et retour a eu lieu jeudi.

Au départ, bonne brise d'Est; à l'arrivée, fort vent d'Est. Les yachts sont partis avec ris dans la voile et mât de flèche calé.

Le signal du départ a été donné à 10 h. 32 pour les deux séries.

Yvonne (2^e série), a coupé la ligne de pointage à 10 h. 32'35"; *Skiroto* (2^e série), à 10 h. 34'4"; *Valkyrie* (1^{re} série), 10 h. 35'52"; *Trice* (2^e série, canot en toile, jaugeant 1 dixième de tonneau), à 10 h. 38'56".

Arrivées : *Valkyrie*, à 11 h. 58'40"; prix, un objet d'art de la manufacture de Sèvres (buste de Kléber) offert par le Y. C. F.

Yvonne, 12 h. 9'34", 1^{er} de la 2^e série, une chope en argent ciselé, offerte par le Y. C. F.

Skiroto, 12 h. 30'3", 2^e, un objet de précision, offert par la ville de Menton.

Trice a renoncé.

La conférence du docteur Gueirard, vendredi dernier, au Palais des Beaux-Arts, avait attiré un nombreux auditoire et était honorée de la présence de Leurs Altesses Sérénissimes.

Le docteur avait pris pour sujet : l'*Océanographie et la prévision du temps*. Il a vivement intéressé les assistants par l'historique des travaux auxquels a donné lieu la recherche des secrets que recèlent les océans et la description des appareils inventés à cet effet, appareils qu'il a fait défiler sous nos yeux à l'aide de la lumière oxydrique. Les parties de son récit, relatives aux études scientifiques du Prince de Monaco, ont été très remarquées.

La prévision du temps a fourni à l'orateur l'occasion de rappeler l'idée émise récemment, par notre Auguste Souverain, à l'Académie des sciences, concernant la création d'un observatoire sur l'Atlantique.

A l'issue de la conférence, le Prince et la Princesse ont félicité M. Gueirard.

Dimanche soir, Leurs Altesses Sérénissimes daignaient assister, au Palais des Beaux-Arts, à la conférence de M. Hugues Le Roux. Le spirituel écrivain a traité, devant une assistance nombreuse et choisie, des *Gueux de Paris*. Les dessous de la capitale ont servi de prétexte à bien des conteurs. Le conférencier nous a néanmoins charmés par les descriptions pleines de vérité et de pittoresque, par sa parole facile, par la pureté et la distinction de son style.

Le Prince et la Princesse ont témoigné à l'orateur toute leur satisfaction de cette séance littéraire, qui a obtenu un véritable succès.

Les courses organisées par le Sport vélocipédique Monégasque ont eu lieu dimanche, au milieu d'une affluence considérable de spectateurs, venus de tous les points du littoral.

Ces courses ont été fort brillantes.

Voici les résultats des différentes épreuves :

Première course, réservée aux *Seniors* du S. V. M. — Distance : 2,800 mètres. — Au premier, un objet d'art de 100 francs et une médaille; au second, un objet d'art de 80 francs et une médaille; au troisième, un objet d'art de 70 francs et une médaille.

Cinq coureurs se présentent : Armand Xhrouet, Auguste Garin, Julien Xhrouet, Adolphe Reynier et Jules Manigley.

Garin enlève crânement la première, place battant Armand Xhrouet second, et Julien Xhrouet troisième.

Deuxième course (grande régionale) réservée aux velocemen habitant la principauté de Monaco et les départements des Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, Basses-Alpes, Vaucluse, Corse et province de Porto-

Maurizio et y résidant au moins depuis six mois. — Distance, 4,200 mètres. — Au premier, 150 francs; au second, 100 francs; au troisième, 50 francs.

Après deux manches, les huit premiers arrivés se mettent en ligne pour la finale. Ce sont : Cammerstedt, du S. V. de Nice; Sappia, du V. C. de San Remo; Reboul, du Club de la Pédale de Marseille; Allard, du V. C. Arlésien; Nicodemi, du S. V. de Nice; Gougoltz, du V. S. de Cannes; Geo, du V. S. d'Avignon, et Bordigoni du S. V. de Marseille.

Cette course, admirablement menée, est gagnée par Reboul; Nicodemi prend la deuxième place, suivi par Sappia, troisième.

Troisième course (grande internationale) ouverte à tous coureurs. — Distance : 7,000 mètres. — Au premier, 500 francs; au deuxième, 300 francs; au troisième, 200 fr.

Onze coureurs, sur vingt-quatre inscrits, répondent à l'appel. Ce sont : Cassignard, Nuvolari, Schmitz, Alaimo, de La Chapelle, Sappia, Reboul, Bordigoni, Médinger, Nicodemi et Lambrecht.

Deux manches ont lieu. Restent seuls en présence pour la finale : Alaimo, de Rome; Cassignard, de Bordeaux; Sappia, de San-Remo; Schmitz, de Bordeaux; Reboul, de Marseille; Lambrecht, de Lyon; Bordigoni, de Marseille; Médinger, de Paris; Nicodemi, de Nice.

Un coup de cloche retentit et les rois de la piste s'avancent en peloton serré.

Le starter, M. Roques, donne le signal et le peloton s'ébranle. La foule applaudit les coureurs qui passent et repassent devant elle à un train d'enfer. Bientôt les 7,000 mètres sont parcourus : Cassignard, après un emballage véritablement extraordinaire, arrive premier, battant Médinger, second, et le champion italien Alaimo, troisième.

Une formidable ovation est faite à Cassignard, qui a de la peine à se frayer un passage au milieu de ses admirateurs.

Quatrième course, réservée aux *Juniors* du S. V. M. — Distance : 2,800 mètres. — Au premier, un objet d'art de 100 fr. et une médaille en or; au second, un objet d'art de 80 fr. et une médaille d'argent; au troisième, un objet d'art de 70 fr. et une médaille de bronze.

La course est gagnée par M. Nemmi. La deuxième place est pour Charles Xhrouet, Taupin troisième.

Cinquième course (grande internationale, tricycle) ouverte à tous coureurs. — Distance : 3,500 mètres. — Au premier, 300 fr.; au deuxième, 150 fr. et au troisième, 100 fr.

Quatre coureurs se présentent, parmi lesquels Cassignard et Médinger. La lutte est circonscrite entre ces deux champions. Au dernier tour, Médinger résiste à l'emballage de Cassignard et décroche la timbale. La troisième place est pour Fayard.

Sixième course (régionale, consolation) ouverte aux coureurs non primés. — Distance : 4,200 mètres. — Au premier, 80 fr.; au second, 60 fr. et au troisième, 40 fr.

Neuf partants. Arrivent : 1^{er}, Gougoltz, de Cannes; 2^e, Bordigoni, de Marseille; 3^e, Julien Xhrouet, de Monaco.

Septième course (internationale), réservée aux coureurs non primés dans les grandes internationales, mais ayant accompli le parcours en entier. — Distance : 7,000 mètres. — Au premier, 100 fr.; au second, 80 fr. et au troisième, 60 fr.

Six coureurs se présentent. La course est gagnée par Reboul, battant Lambrecht, second, et Nicodemi, troisième.

Huitième course (course d'honneur) obligatoire pour tous les premiers et seconds prix et facultative pour les autres. — Distance : 4,400 mètres. — Prix unique : un objet d'art.

Cette course de vitesse est gagnée par Cassignard, à qui la foule fait une nouvelle ovation.

Le jury était composé de : MM. Rubino, président du Velo Club de San-Remo; Auger, président du Velo Sport de Nice; Cardinal, président du Velo Sport de Cannes; Palmaro, président du Velo Sport de Menton; Emile Muller; Frédéric Bonnaud; Théodore Muller; Charles Bronfort, chronométrateur; Joseph Cavatorta et Charles Lauck, secrétaires.

Les organisateurs de ces belles courses ont droit à tous nos éloges. Des compliments également aux commissaires, MM. Adolphe Olivier, Henri Noirel et Ernest Vincent, et au starter M. Victorien Roques, dont tout le monde s'est plu à reconnaître la compétence.

Le soir, un banquet de 120 couverts a réuni, dans la grande salle de l'hôtel Bristol, les invités et les membres du Sport vélocipédique monégasque. Au dessert, différents toasts ont été portés.

M. le Ch^r Neri, président d'honneur, a levé son verre à nos augustes Souverains; MM. Roques, président, Valentin, Gueirard et Cassignard ont bu successivement à S. Exc. le baron de Farin-

court, Gouverneur Général; à la Société des Bains de Mer; à la prospérité du Sport vélocipédique de Monaco; aux vainqueurs de la journée et aux autres; aux diverses Sociétés de la Principauté, etc.

La plus franche cordialité a marqué le repas, qui a gaiement terminé cette belle journée.

A partir du 15 de ce mois, le service des tramways, entre Saint-Roman et la place d'Armes, sera doublé. Au lieu d'un tramway toutes les heures, il y en aura deux, c'est-à-dire un toutes les demi-heures.

Les deux représentations de la *Favorite*, avec M^{mes} Richard et Sauvaget, MM. Cossira et Melchissédec, ont été magnifiques, et peuvent prendre rang parmi les plus belles soirées de notre saison théâtrale. Tous les interprètes, l'orchestre et les chœurs ont mérité les applaudissements répétés des spectateurs.

Samedi, la première de la *Reine de Chypre* a permis une fois de plus à M^{me} Richard de faire admirer son jeu si pathétique, sa voix ample et souple de contralto et son beau talent de cantatrice. M. Melchissédec, dans le rôle de Lusignan, s'est taillé un succès du meilleur aloi; M. Boudouresque fils (Andrea Cornaro), M. Renault (Gérard) et M. Borie (Strozzi) ont secondé de leur mieux ces deux grands artistes.

Ce soir et jeudi, deuxième et troisième représentations de la *Reine de Chypre*; samedi 15 avril, première de la *Femme à Narcisse*.

Dans son rapport au bureau central météorologique, M. Daubrée constate que la moyenne des réussites des prévisions dans les avertissements aux ports et à l'agriculture a été de 91 pour cent dans l'année qui vient de s'écouler.

Il a été adressé aux quatre arrondissements maritimes 233 avis de tempêtes. La réussite des prévisions a été de 68 pour cent. 7 tempêtes sur 130 environ sont arrivées sans avoir été prévues. Les dépêches de l'Espagne, du Portugal et de Funchal arrivent souvent trop tard pour être utilisées.

Les trains spéciaux de luxe L 21 et L 22 dits « Méditerranée » auront lieu pour la dernière fois, savoir : le 14 avril, au départ de Paris-Bercy pour Vintimille; le 15 avril, au départ de Vintimille pour Bercy.

La Compagnie P.-L.-M. se dispose aussi à supprimer un certain nombre des trains du service d'hiver. Nous espérons qu'elle apportera dans ces dispositions toute la mesure nécessaire pour ne point précipiter le départ des étrangers par une trop brusque suppression des facilités de circulation, qui constituent l'un des attraits de notre littoral, au moment surtout où les excursions aux environs de leur résidence sont le plus en faveur parmi nos hôtes. Nous aimons à penser que la Compagnie tiendra compte des besoins du public plus que des tendances à l'uniformité dont celui-ci a souvent à souffrir.

Jeudi 13 avril 1893, à 2 heures de l'après-midi

VINGTIÈME ET AVANT-DERNIER

CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

Sous la direction de M. Arthur STUCK

Avec le concours de M^{me} Juliette THÉVENET, harpiste

Symphonie héroïque..... Beethoven.

- A. Allegro con brio.
- B. Marche funèbre.
- C. Scherzo (allegro vivace).
- D. Finale (allegro molto).

Ouverture du *Vaisseau Fantôme*.... R. Wagner.

Aubade, fragment de la 1^{re} suite d'orchestre (1^{re} audition)..... F. de la Tombelle.

Concerto en mi bémol, pour harpe et orchestre..... Parish Alwars.

M^{me} J. THÉVENET.

Marche hongroise de la *Damnation de Faust*..... H. Berlioz.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

La journée de Pâques a été très brillante à Paris : les étrangers et les provinciaux étaient venus en grand nombre, et les hôtels ont fait des recettes qui leur rappelaient les beaux temps de l'Exposition. A la tour Eiffel, où l'on a ouvert au public une quatrième galerie découverte d'où la vue s'étend sur un horizon immense, il y avait foule. Les cafés du Champ de Mars, transformés en concerts, retentissaient de chants joyeux et de musiques bruyantes. Plus de 20,000 personnes ont visité les Dahoméens, dont les défilés et les danses sont pittoresques. Le jardin d'acclimatation du Bois de Boulogne, où l'on a construit une immense serre abritant de hauts palmiers et de belles plantes tropicales, a été un lieu de promenade très fréquenté. Les terrasses des cafés sur les boulevards avaient un air de fête. Paris a soif de plaisirs.

Le mouvement religieux s'est accentué. Toutes les églises étaient pleines de fidèles. La grand'messe, à Notre-Dame, avait attiré du monde jusque dans les tribunes supérieures. Au point de vue de l'art, la maîtrise de la cathédrale laisse cependant à désirer. On regrette que les offices n'y soient pas dits par des chanteurs ayant le talent de ceux qu'on a entendus dans l'église Saint-Gervais, située à côté de l'Hôtel de Ville. Rien de plus grandiose que les chants de maîtres anciens interprétés, sans accompagnement d'instruments, par des voix d'hommes et d'enfants. Un auditoire ému y a écouté le *Vexilla regis* de Palestrina, le *Crucifixus* à huit voix de Lotti, la *Passion selon Saint-Jean*, à deux chœurs de Vittoria. C'est une majestueuse protestation contre l'envahissement du sanctuaire par le théâtre et contre la mode qui tend à remplacer les hymnes de la liturgie par le *miserere* du *Trovatore* ou le *Stabat* de Rossini.

×

Le mouvement mondain recommence. Il y a eu d'élégantes réceptions chez M^{mes} Harold, Fitch et Crombez.

Le marquis de La Rochejaquelein, député des Deux-Sèvres, a donné, dans sa belle résidence de la rue de Grenelle, une soirée à l'occasion du prochain mariage de son neveu, le baron de Brandois, avec sa cousine, M^{lle} Henriette de Gourgues.

On a fait de la musique chez la princesse Alexandre Bibesco. La princesse et le violoniste White ont joué la Sonate de Beethoven, dédiée à Kreutzer, avec une rare perfection.

La comtesse Zamoyska, née de Kronenberg, a réuni les notabilités polonaises pour célébrer la cérémonie nationale, le *béni*t de Pâques, continuant ainsi la tradition de la comtesse Branicka et du prince Czartoryski.

Très belle matinée chez la duchesse de Gramont, qui a réuni dans ses magnifiques salons de la rue de Chaillot, de 4 à 7 heures, la petite jeunesse de 12 à 16 ans. On a dansé et on s'est séparé après un charmant cotillon.

Les diners suivis de réceptions ont été très nombreux. Chez la marquise de Barbentane, où l'on annonce un bal blanc pour le 15 avril, on a eu l'agréable surprise d'entendre M^{me} Amel dans ses vieilles chansons.

M. et M^{me} Louis Desgenétais, réinstallés dans leur magnifique résidence de la rue Demours, ont chanté d'une façon charmante, après un dîner très élégant, et se sont montrés une fois de plus artistes de premier ordre.

M^{me} Ayer a donné, en l'honneur du ministre des Etats-Unis, un magnifique dîner auquel assistaient l'ambassadeur d'Angleterre et la duchesse de Pomar. Le concert qui a suivi a permis d'applaudir M. Hasselmans, qui est incontestablement le premier harpiste de ce siècle, le ténor Van Dyck, qui est le meilleur interprète de Wagner, et M^{me} Deschamps-Jehin, qui a un merveilleux organe et un style magistral, le violoncelliste Hollmann et le violoniste Wolff, qui vient d'avoir de si brillants succès à Londres.

La duchesse de La Torre a donné un grand dîner en l'honneur de l'ambassadeur d'Espagne et de M^{me} Léon y Castillo. M^{lle} Miramon a détaillé spirituellement plusieurs monologues, et on ne pouvait se lasser d'entendre la divette Yvette Guilbert dans ses originales chansons.

La fête la plus originale de la semaine a été, sans contredit, le bal costumé donné par M^{me} Jules Königswarter, dans son hôtel de la rue de Galilée. Le hall d'entrée avec ses *loggia* et l'escalier à double révolution qui y conduit est un cadre merveilleux pour ces sortes de fêtes. Deux hallebardiers, en costume Renaissance, se tenaient dans le vestibule, et les valets de pied portaient des costumes de la même époque. Un théâtre avait été dressé dans l'un des salons ; une parade foraine y a été jouée avec accompagnement de grosse caisse et de tambour. Le buffet était dressé avec un goût exquis dans la salle à manger, et des nœgrillons offraient des rafraîchissements. Le cotillon, qui s'est terminé à cinq heures du matin, a été conduit par la fille de la maison et M. Hunabelle.

Il y aura soirée de musique et de comédie, le 11 avril, chez la princesse de Montholon-Sémonville.

Le 13 avril, le général Callier recevra dans son élégant hôtel de la rue de Constantine.

A partir de la semaine prochaine, M^{me} Madeleine Lemaire recevra, dans son atelier de la rue de Marceau, où vient d'être installée la lumière électrique, l'élite du Paris intellectuel et aristocratique.

M^{me} Robert de Wendel reprend, à partir du 11 avril, ses mercredis dansants.

Il y a bien d'autres projets en train, mais nous attendons avant d'en parler. Les chroniqueurs mondains doivent se méfier en ce moment de certains mystificateurs qui lancent de fausses nouvelles et causent ainsi les plus grands ennuis aux maîtres de maison et à leurs hôtes. Un de ces farceurs avait répandu le bruit, cette semaine, qu'un bal, dont nous parlons plus haut et qui a fait accourir le Tout-Paris, avait été décommandé. Fort heureusement on a pu couper les ailes à ce canard en temps voulu. Le mois d'avril ne suffit pas à excuser ces farces peu spirituelles.

×

On ne doit pas abuser, même des choses les meilleures. Le théâtre des Menus-Plaisirs en fera l'épreuve. Il a voulu quintessencier la pantomime qui doit être simple, et a dépensé beaucoup d'argent, de temps et d'efforts artistiques pour bien monter le *Docteur Blanc*, sorte de mime-féerie du poète Catulle Mendès, sur laquelle M. Pierné a écrit une musique ravissante. C'est obscur et difficile à comprendre, malgré des scènes de premier ordre et des idées d'une exquise poésie.

La *Crise*, que M. Boniface a donnée au théâtre du Vaudeville, n'est pas, à proprement parler, une comédie. C'est une pièce qui renferme beaucoup de mots spirituels et qui tombe en pleine actualité en ce moment de crise ministérielle où le parlementarisme n'est pas en faveur. L'interprétation est un peu trop solennelle ; il aurait fallu plus de gaieté dans le jeu des acteurs.

DANGEAU.

VARIÉTÉS

Le privilège des Avocats en France et à l'Étranger

La commission nommée à la Chambre des députés français pour examiner les diverses propositions relatives à la liberté de la défense judiciaire vient de rejeter l'amendement tendant à la suppression du privilège des avocats.

A ce propos, il n'est pas sans intérêt peut-être de rappeler les origines de ce privilège et de définir nettement en quoi il consiste ; c'est ce que nous allons faire en résumant et en complétant les renseignements que publie là-dessus un de nos confrères parisiens.

Dans toute ville où se trouve un tribunal civil, il existe, nul ne l'ignore, un barreau, c'est à dire une réunion plus ou moins nombreuse de jurisconsultes professionnels, appelés avocats, seuls admis de plein droit à plaider devant le tribunal, qui, pour cela, ont dû passer par certaines formalités avant d'obtenir leur admission par rang d'ancienneté sur un tableau qui constitue le tableau de l'ordre. Le fait de l'inscription crée à l'avocat inscrit certains privilèges et aussi certaines obligations.

Sans vouloir rechercher jusqu'aux sources les origines de cette institution, on peut citer les ordonnances royales de 1274 et de 1291 qui déjà s'occupaient des avocats en fixant à 30 livres tournois le maximum des honoraires qu'ils pouvaient exiger et formulaient, avec quelques règles de morale, le serment auquel ils devaient être astreints.

Des ordonnances de Philippe le Hardi et Philippe le Bel renferment des dispositions sur l'exercice de leur ministère ; elles en répriment les abus, revenant souvent sur la prolixité des plaidoiries et sur l'inconvenance des paroles. Les registres du Parlement contiennent, dès le quatorzième siècle, des listes d'avocats, et de nombreuses décisions tendant à régler la discipline du barreau et ses rapports avec la cour.

Une ordonnance du Parlement de Paris de 1344 défend d'écouter en plaidoirie l'avocat qui n'a pas prêté serment et qui n'a pas été inscrit au tableau de l'ordre. Une ordonnance royale de 1364 enjoint aux avocats de prêter gratuitement leur ministère « aux pauvres et misérables personnes » Une amende de dix livres parisis est édictée contre ceux qui retarderont par leur négligence l'expédition des affaires de leurs clients. La plupart des règle-

ments auxquels les avocats sont soumis de nos jours ont leur origine dans les monuments de notre législation.

Mais, ayant des intérêts communs, des obligations réciproques, réunis en collège, il fallait qu'il y eût chez eux une règle, une discipline ; ce furent les avocats du Parlement de Paris qui les premiers le comprirent et éprouvèrent le besoin de nommer un chef, représentant de leur ordre et défenseur de leurs droits.

C'est à celui d'entre eux qui, en qualité de directeur d'une confrérie de Saint-Nicolas, établie à la chapelle du Palais, en 1342, portait aux réunions de cette communauté le bâton revêtu d'argent, insigne de la dignité, qu'ils confièrent ce mandat. Chaque année, le 9 mai, jour de la Saint-Nicolas d'été, on procédait à l'élection du bâtonnier, dont la mission principale fut de dresser le tableau de l'ordre déposé, tous les ans, à cette même date, au greffe du Parlement de Paris. Les usages du barreau de Paris furent suivis dans les provinces tant pour l'élection d'un chef de l'ordre que pour ses attributions.

Ce furent les avocats eux-mêmes qui, dès le début de la Révolution, désorganisèrent le barreau : envoyés par le tiers au nombre de 183 à l'Assemblée constituante, ils obtinrent, malgré une énergique opposition de Robespierre, le vote d'un décret déclarant libre le ministère d'avocat, et confiant la défense des accusés en matière criminelle à des défenseurs commissionnés par les tribunaux. Le barreau essaya en vain de constituer, sous l'appellation de « Société d'hommes de loi », une association de légistes offrant toutes les garanties de savoir et de moralité ; l'institution fut dénaturée par le contact des intrus et des hommes d'affaires tarés.

La loi du 22 ventôse an XII ordonna le rétablissement des écoles de droit, imposa la justification d'un diplôme de licencié ou de tout autre titre équivalent, prescrivit la formation du tableau et la prestation d'un serment purement professionnel. Bientôt après les avocats jouirent du privilège de remplacer les juges et juges suppléants absents.

Un décret du 14 décembre 1810 rétablit l'ordre des avocats et les plaça sous la direction des conseils de discipline présidés par un bâtonnier dont la nomination était réservée aux procureurs généraux ; à l'obligation du serment professionnel fut ajoutée celle de prononcer un serment politique ; des peines disciplinaires furent édictées contre les membres du barreau qui manquaient à leurs devoirs. Puis de nouvelles modifications eurent lieu et les ordonnances du 20 novembre 1822 et du 27 août 1830, ainsi que le décret du 22 mars 1852, sauf dans celles de leurs dispositions qui furent abrogées les unes après les autres, constituent aujourd'hui le Code des avocats ; en voici les dispositions générales.

Nul ne peut être reçu avocat près une cour ou un tribunal s'il n'est pourvu du diplôme de licencié en droit ; s'il n'a prêté serment — serment purement professionnel — devant une cour d'appel. Après cette formalité, le conseil de discipline du barreau où le récipiendaire veut être admis, statue sur l'admission au stage et, trois ans après, sur l'inscription au tableau qui, seule, fait l'avocat complet. A ce sujet, disons qu'un arrêt de la cour d'Aix, du 18 juillet 1878, a décidé d'une manière générale que les cours d'appel ont le droit de connaître de toutes les décisions des conseils de discipline qui font obstacle à la libre profession d'avocat. Ce qui résume l'ensemble du système adopté par la jurisprudence qui a définitivement écarté le vieil adage que les avocats sont maîtres de leur tableau.

Les avocats sont soumis, même pour les actes de leur vie privée, à l'action disciplinaire du conseil de leur ordre qui, dans les sièges où le nombre des avocats est au-dessus de cinq, est élu chaque année par l'assemblée générale des avocats inscrits au tableau, à la majorité des suffrages ; le bâtonnier, chef de l'ordre et président du conseil, est nommé, ainsi que le secrétaire, par le conseil lui-même, parmi ses membres. Dans les sièges où le nombre des avocats est inférieur à six, les fonctions du conseil de discipline sont remplies par le tribunal, qui statue dans les mêmes circonstances et jouit des mêmes droits.

Il est d'usage, dans un grand nombre de barreaux, d'élire le même bâtonnier et le même conseil pour une durée d'une ou de deux années judiciaires, c'est-à-dire du mois d'août au mois d'août.

